

Commande :

Le devis sera à nous retourner signé sur chaque page, accompagné d'un chèque d'acompte correspondant à 30 % de la prestation totale.

Le nombre définitif de personnes devra nous être confirmé 15 jours avant la date de la prestation. Passé ce délai, il ne sera pas tenu compte des désistements éventuels pour la facturation. Aucune remise ne pourra être réclamée.

Nous nous dégageons de toute responsabilité dans le cas des allergies alimentaires (nous consulter pour demandes particulières).

Une dégustation peut être prévue au préalable, facturée suivant les choix.

Résiliation :

En cas d'annulation par le client, les acomptes précédemment versés resteront acquis à titre d'indemnité forfaitaire et irréductible et ce, quel que soit le motif de l'annulation.

*** Exception COVID 19 ***

En cas d'annulation par les clients ou le professionnel (Sarl SFIZIO), dépendants des décisions gouvernementales, ne permettant pas ainsi la bonne exécution de la prestation, l'acompte versé sera restitué dans sa totalité, dans le cas où l'annulation est demandée (avec traces écrites et retour de notre part) au maximum 1 mois à l'avance.

Déplacement :

Les 25 premiers kilomètres autour de notre siège social (Cormeray 41120) sont offerts, au-delà, un supplément de 0.15 €/ km sera facturé (aller-retour).

Exécution de la prestation :

La perte, casse ou détérioration du matériel de service pendant la prestation est à la charge du client, qui devra en supporter les conséquences pécuniaires.

Vaisselle à usage unique comprise dans le tarif (hors verres à vin, nous consulter pour devis).

La vaisselle à usage unique ainsi que les bouteilles (verres perdues) seront collectées et évacuées par le client.

Une dégustation peut être prévue, elle sera facturée à partir de 10€/pers (suivant nombre de pièce).

Paiement :

Le prix annoncé en devis définitif ne pourra être modifié et restera donc le prix à régler (maximum 24 mois) le jour de la prestation.

Hormis l'acompte de réservation, le solde devra nous être versé le jour de la prestation.

Tout retard de paiement entraîne l'application d'une pénalité égale aux taux des avances de la Banque de France majoré de deux points, et calculée sur le montant de la facture.

CB - espèces - titres restaurant ou virement bancaire acceptés, **attention chèque refusé.**

Réclamations :

Aucune réclamation ne sera admise postérieurement au jour de la livraison ou de la prestation. En tout état de cause, les réserves éventuelles émises par le client ne pourront justifier un quelconque retard de paiement.

Force majeure :

SARL SFIZIO - le Camion italien - pourra se dégager de ses obligations ou en suspendre l'exécution si elle se trouvait dans l'impossibilité de les assurer en cas de force majeure, d'un évènement irrésistible et extérieur ou de cas fortuit (*grève, incendie, dégâts des eaux, neige, décès, guerre, émeute, manifestation, blocage, difficulté de circulation, accident de la route, panne, tout sinistre affectant l'établissement, etc...*).

« Le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions de vente
de l'entreprise qu'il déclare accepter sans réserve »

Date :

Signatures et paraphe sur chaque pages :